



## Révision du plan d'affectation communal

### Proposition de réponse de la Municipalité à l'observation d'UNIGAZ SA

#### 1. Introduction :

Par courrier recommandé du 26 février 2021, soit durant le délai d'enquête, UNIGAZ SA a transmis une observation au projet de révision du plan d'affectation communal.

#### 2. Motifs de l'observation :

UNIGAZ SA mentionne que la Commune de Curtilles est traversée par un gazoduc à haute pression. Cette installation doit être prise en compte dans la planification et la comptabilité avec le projet vérifiée. UNIGAZ SA relève cependant qu'aucun conflit notable avec la planification n'est à signaler.

#### 3. Réponse :

La Municipalité a considéré cette observation avec la meilleure attention. En réponse, un chapitre traitant spécifiquement du Gazoduc a été ajouté au rapport 47 OAT (chapitre 3.4.7)

Pour la Municipalité de Curtilles

Le Syndic

Eric Binggeli



La Secrétaire

Doris Agazzi